Ville… date…

**Objet : Réforme des retraites**

Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental,

En coordination avec Mme Ghislaine SICRE, Présidente de Convergence Infirmière et le Conseil d’Administration, je me permets d’attirer votre attention sur un sujet fondamental pour l’ensemble de nos compatriotes : la réforme des retraites.

Après un an de dialogue auquel les syndicats dont Convergence Infirmière et un certain nombre d’autres organisations représentatives, ont participé, la réforme a été présentée cet été. Elle prévoit un doublement des cotisations qui passeront de 14% à 28,2% pour les infirmières et les infirmiers. Nos revenus vont ainsi baisser de plus de 10%. Elle prévoit également la suppression de notre caisse de retraite et de ses spécificités ainsi que la spoliation de nos réserves qui s'élèvent à plus de 3 milliards d’euros.

Durant la concertation, nous avons tiré la sonnette d’alarme à de nombreuses reprises et affirmé notre opposition à ces points inacceptables de cette réforme. Nous n’avons malheureusement pas été écoutés.

Or, la situation des infirmières libérales et des infirmiers libéraux est déjà difficile. Les facteurs d’attractivité de notre profession sont faibles par rapport aux contraintes.

Les infirmières et les infirmiers sont confrontés quotidiennement à l’insécurité et à la pénibilité du travail qui ont un impact direct sur la santé. Avec le vieillissement de la population et l’augmentation des maladies chroniques, la désertification sanitaire et le virage ambulatoire, nous sommes en toute première ligne face aux enjeux actuels en matière de santé et ce 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Nous essayons de faire face avec détermination et courage mais on ne peut pas sans cesse demander plus et promettre moins sachant que si l’on compare avec les autres professions libérales, les infirmières disposent déjà d’un faible niveau de rémunération.

Au-delà de ce constat, nous souhaitons porter à votre connaissance nos propositions afin que vous puissiez les relayer auprès du Gouvernement et du Président de la République.

Comme vous le savez, nous rendons un service fondamental au public qui est, comme je l’ai dit, caractérisé par une pénibilité et un ensemble de risques indéniables. Aussi, l'âge de départ de 62 ans à taux plein doit être sanctuarisé pour les infirmières et les infirmiers libéraux. Une

gouvernance de nos droits et l'accompagnement professionnel des infirmiers libéraux doivent être maintenus et confortés.

Des représentants infirmiers doivent être étroitement associés à la mise en œuvre et à la gouvernance du futur système de gestion quel qu’il soit afin que nous continuions à **bénéficier d’une gestion au plus près des affiliés.**

**En outre,** si la décision de doublement des cotisations retraite était maintenue, il serait indispensable d’augmenter les honoraires des infirmières et infirmiers ou de trouver d’autres moyens de compenser cette hausse. Il avait été évoqué des compensations au sujet desquelles nous n’avons aucune information tangible.

Après un an d’échanges, ce n’est désormais plus le moment d’attendre, de tergiverser ou de recommencer une concertation qui a déjà eu lieu pour n’aboutir à rien d’autre. Avec bien d’autres organisations et mouvements, Convergence Infirmière a décidé de se mobiliser afin de préserver la profession infirmière et bien plus largement l’ensemble de notre système de santé.

Grâce à notre mobilisation, nous souhaitons que soit trouvée la voie de l’équité et de la justice. Personne ne conteste la nécessité de réformer notre système de retraite afin de pérenniser et renforcer une organisation juste et équitable. Toutefois, pour ce faire, le respect et l’écoute sont des postulats de départ essentiels. Il est indispensable de rectifier les iniquités dont nous sommes victimes. Il n’est pas équitable de financer des régimes plus généreux et sans contrepartie. Il n’est pas non plus équitable de doubler les cotisations retraite sans contrepartie.

Notre action vise bien évidemment à porter nos revendications et défendre les spécificités de notre profession mais bien au-delà, l’ensemble de notre système de soins sur tout le territoire, du centre de Paris au fin fond des campagnes car avec cette réforme, des cabinets infirmiers seront mis en difficulté et des patients de circonscription seront forcément impactés.

Aussi, nous comptons sur vous, élu de la Nation, pour que notre message puisse être relayé auprès du Gouvernement et du Président de la République.

Dans l’attente de vous lire,

Je vous prie d’agréer, Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental, l’expression de ma haute considération.

**Madame…, Monsieur…**

**Infirmière libérale/Infirmier libéral Signature**

**Adhérent(e) de Convergence Infirmière**